

#### **PUBLICS CONCERNÉS**

Ce parcours de formation permet d'obtenir l'habilitation assurance nécessaire

pour les salariés qui exercent une activité d'assurance ou pour les professionnels souhaitant devenir mandataires en assurance.



- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier
- Pas de pré-requis

## DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 150 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

#### MANDATAIRE EN ASSURANCE

#### **IAS 150H NIVEAU 2**

Parcours conforme aux articles R. 512-9 et R. 512-10 du Code des assurances, et à l'arrêté du 11 juillet 2008 6 Code CPF 193512

#### **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

Permettre au stagiaire d'acquérir préalablement à l'exercice de l'activité commerciale en assurance (formation initiale) des compétences en matière juridique, technique, commerciale et administrative, définies dans un programme de formation

#### **COMPÉTENCES VISÉES**

Compétences générales sur l'environnement juridique du secteur de l'assurance et de l'opération d'assurance, sur la relation avec le client et sur la lutte contre le blanchiment.

Compétences techniques sur les différentes opérations d'assurance (assurance de personnes, assurance vie et capitalisation, assurance de biens et de responsabilités).

Evaluation des compétences générales et des compétences techniques correspondant à la spécialisation choisie (Assurance vie) conformément au programme prévu par arrêté du 23 juin 2008.

#### **PROGRAMME**

Module 1: Les savoirs généraux

- La présentation du secteur de l'assurance
- Les entreprises d'assurances
- L'opération d'assurance
- Les différentes catégories d'assurance
- L'intermédiaire en assurance
- La relation avec le client
- La lutte contre le blanchiment

Module 2 : Les assurances des personnes : incapacité, invalidité, décès, dépendance, santé

- L'assurance contre les risques corporels
- La dépendance
- L'assurance complémentaire santé



#### **METHODES PEDAGOGIQUES**

 La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

#### **DUREE**

- Accès au cours durant 6 mois
- La formation IAS Niveau 2 dure 150 heures

Module 3 : Unité 3 : Les assurances de personnes : assurances vie et capitalisation

- La prise en compte des besoins
  - Les composantes du patrimoine.
  - Les régimes matrimoniaux et successoraux.
  - Les régimes obligatoires de retraite, la retraite complémentaire et surcomplémentaire.
- Les principales catégories de contrats
- Assurances en cas de vie / assurances en cas de décès / assurances mixtes.
- Contrats en euros et contrats en unités de compte.
- Les spécificités
- La souscription du contrat.
- Le paiement de la cotisation.
- Le règlement des prestations.
- La fiscalité.





#### **EVALUATIONS**

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

#### **BUDGET**

Prix public consultable ici : <u>Boutique en ligne Prix publics</u>

Frais pédagogiques compris Règlement à l'inscription

#### MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

#### **AUTEUR**

Patricia ROUVIER Master en Gestion de patrimoine DESU Gestion de patrimoine

#### ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Les polices "Fort contraste" et "Dyslexie" sont activées sur notre site Si nécessaire, notre référent handicap fera appel à des partenaires spécialisés.

#### REFERENT PROGRAMME

 Responsable clientèle : contact@sumatraformationconseil.com

#### MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

#### **DIRECTION PÉDAGOGIQUE**

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine, DESU Gestion de patrimoine et certifiée CGPC

#### **VALIDATION DE LA FORMATION**

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est >= 70%

Le livret de stage pour inscription à l'ORIAS est envoyé sous une semaine ouvrée.

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

**Financement OPCO** 





#### **FORMATION CERTIFIANTE**

- Equivalence et passerelle : Néant

- Validation par blocs : Néant

- Taux obtention : Ici

- Suite du parcours et débouchés : <u>lci</u>

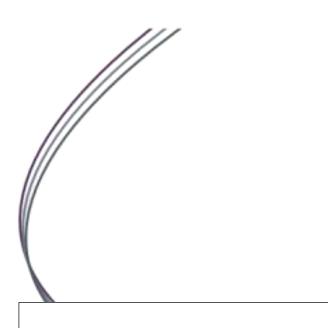
Eligible CPF : accès CPF iciRépertoire spécifique : lci

# ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION OUVERTE À DISTANCE (FOAD)

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

	_
Tuteur	Le service pédagogique de SUMATRA FORMATION CONSEIL, composé d'experts, ès qualité ( <u>contact@sumatraformationconseil.com</u> ).
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30-12h 30.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez- vous préalable).





### LES RENDEZ-VOUS DE LA FORMATION

